République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n°2018-33 du Comité syndical du vendredi 28 septembre 2018

BUDGET SCOT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil dix huit le vendredi 28 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 septembre 2018.

Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BERNARDI, Olivier BRUN (représenté par Eric VIDAL), Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Claude VALERO, Louis VILLARET,			
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Noël MALAN, Marie-Pierre PONS, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET, Jean TRINQUIER,			
Invités : 30 ; Quorum	: 16 ; Présents ou représentés : 18			

Vu le budget primitif du SCOT 2018 voté le19 décembre 2017,

Vu le budget supplémentaire du SCOT 2018 voté le 04 mai 2018,

Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires et d'intégrer des recettes complémentaires,

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster certaines lignes de dépenses.

Ces modifications sont détaillées dans l'annexe ci-jointe (annexe 1 Extrait du registre des délibérations DM1 - SCOT)

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DECIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

D'ADOPTER la décision modificative n°1 pour un total global de 19 300 € selon l'annexe DM SCOT n°1:

Section Fonctionnement

En dépenses,

Chapitre 11 – Charges à caractère général, il est proposé de :

- ✓ Diminuer les crédits alloués de 16 300 €
- ✓ Augmenter les crédits alloués de 19 300 €

Chapitre 12 - Charges de personnels et frais assimilés, il est proposé de

✓ Diminuer les crédits alloués de 3 000 €

➤ LE MONTANT BUDGETAIRE POUR :

les dépenses de fonctionnement 2018 est ainsi conservé à 198 950 € les recettes de fonctionnement 2018 est ainsi conservé à 198 950 €

> DE DONNER POUVOIR au Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Clermont l'Hérault, le 1er Octobre 2018 Le Président certifie sous sa responsabilité La présente délibération exécutoire le 1er Octobre 2018

> Publiée le 1er Octobre 2018 Transmise le 1er Octobre 2018

Le Président du Syndicat

34239

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

Code INSEE

BUDGET ANNEXE SCOT

DM n°1 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM SCOT N 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1	
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064-810 : Fournitures administratives	900.00 €	0.00€	0.00€	0.00 €
D-617-810 : Etudes et recherches	0.00€	17 700.00 €	0.00€	0.00€
D-6226-810 : Honoraíres	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-6251-810 : Voyages et déplacements	400.00 €	0.00€	0.00 €	0,00€
D-6257-810 : Réceptions	0.00€	1 600.00 €	0.00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 300,00 €	19 300,00 €	0.00 €	0.00€
D-64131-810 : Rémunérations	3 000.00 €	0.00€	0,00€	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3,000,00€	0,00€	0.00€	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 300,00.€	19 300/00 €	0:00€	0.00€
Total General		0.00€		0.00€